



## Délibération du Comité syndical N° 938-10-22

**Objet : Avis sur la contribution à une ingénierie mutualisée pour la Conférence des SCOT de Bretagne**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 octobre, le Comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Pontivy dans les locaux de Pontivy Communauté –sur convocation de son Président, Claude VIET

Etaient présents : AUDO Daniel, GANIVET Laurent, HAMON Stéphane, LE BOUEDEC Joseph, LE BRETON Bernard, LE CORF Henri, POURCHASSE Michel, ROLLAND Benoit, VIET Claude.

Etaient excusés : LE STRAT Sylvette, ROBIN Guénaël,

Autres personnes : MOREL Martine, LE MAINTEC Lucas, LEURETTE Romain, POHARDY Fanny, RICHARD Gildas.

Secrétaire de séance : Daniel AUDO

Date des convocations : 18 octobre 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la délibération du Syndicat mixte n° 667-09-16 approuvant le SCoT

Lors de la dernière Conférence SCOT, les Présidents de SCOT ont échangé sur le travail de préparation technique nécessaire pour avancer sur les propositions à faire.

Pour l'instant, le Pays de St Malo s'est beaucoup impliqué dans la coordination et l'organisation des rencontres. Cela impacte trop le temps de travail du directeur du Pays de St Malo. Il est proposé de mobiliser une autre ingénierie et de partager cette dépense.


La Région et l'Etat en prendront 50%. Le reste à charge est partagé entre les SCOT de Bretagne.

La participation financière pour le Pays de Pontivy serait de 763 €/an avec engagement pour 3 ans.

Le projet de convention est présenté au Comité syndical.

**Après en avoir débattu, le Comité syndical approuve à l'unanimité la cotisation de 763 € par an et pendant 3 ans si le besoin est avéré. Il autorise le Président à signer la convention relative à ce poste et tout document s'y rapportant.**

Fait à Pontivy,  
Le 26 octobre 2022  
Le Président,  
Claude VIET

  
SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE PONTIVY

Nombre de membres  
en exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4